

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le quinze du mois de février à seize heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le neuf du mois de février 2017 s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017  
Séance du 15 février 2017

N° 03  
Objet : Adhésion à l'Assemblée  
des Communautés de France  
AdCF

Est nommé secrétaire de séance : SUZOR Pierre

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, AUZET Guy, AYMES Bernard, BAILLE Denis(jusqu'au rapport n°23), BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAREL Serge(jusqu'au rapport n°22), CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°23), CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia , GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick , MALDONADO Jean Paul, MARTINELLI Patrick, MARTIN Emmanuelle , NEBES Sandrine, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne (jusqu'au rapport n°22), THONNATTE Lionel (jusqu'au rapport n°5) , TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
AILHAUD Régine a donné pouvoir à ARENA Antoine  
BRUN Patricia a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYEN Christelle  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel  
CAREL Serge a donné pouvoir à JUGY Daniel à partir du rapport n°22

Etaient représentés :

AURRIC Bernadette a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BARBERO Christian a donné pouvoir à TONELLI Corinne jusqu'au rapport n°22  
DOMENGE a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
EYMARD Max a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
GUICHARD Laurence a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
BAILLE Denis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia à partir du rapport n°23  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à HERMITTE Francis à partir du rapport n°24  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles à partir du rapport n°5

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre  
BALIQUE François  
ROCHAT Jacques

2017-075  
EXTRAIT

**Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :**

La communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération a été créée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité.

Depuis sa fondation en 1989, l'AdCF s'attache à promouvoir la coopération intercommunale, en participant activement à l'élaboration des lois, à la diffusion des pratiques locales et à l'appui technique des élus et techniciens communautaires. Elle contribue également aux grands débats sur l'organisation territoriale française, la réforme de la fiscalité locale et l'exercice des compétences décentralisées.

Fédérant désormais plus de 1 300 communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropole, l'AdCF est leur porte-parole au sein des diverses instances représentatives des pouvoirs locaux, commissions consultatives ou conseils d'administrations d'organismes nationaux. Elle défend ainsi leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et constitue une force de proposition permanente sur le fonctionnement de l'intercommunalité, ses ressources et domaines de responsabilités.

Outre cette promotion, les services auprès des intercommunalités sont divers et nombreux:

- La diffusion des informations via son site internet, une lettre d'information
- Une assistance technique
- Des études et publications régulières
- Une action régionale : animation de 20 à 30 manifestations par ans de dimension régionale
- Un club des agglomérations se traduisant par un programme de manifestations, d'enquêtes et de publications spécifiques
- Une convention nationale de l'intercommunalité
- Des journées thématiques sous forme de rencontre thématiques ou de journées consacrées à une actualité particulière
- Un observatoire, dont les travaux sont restitués sous forme de notes

Adhérer à l'AdCF permet ainsi de bénéficier de la richesse d'expériences d'un réseau dynamique et de services dédiés aux problématiques intercommunales.

L'adhésion à l'Adcf implique le paiement d'une cotisation annuelle à raison de 0,105 euros par habitant.

La cotisation des communautés qui adhèrent à l'AdCF est établie à 0,105 € par habitant Cette cotisation porte sur l'année civile en cours et donne accès à l'ensemble des services, des informations et des actions réalisées par l'association.

Pour l'année 2017, la cotisation de Provence Alpes Agglomération, qui compte 49 112 habitants, s'élèverait à 5 156.76€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION,  
 Considérant la mission de représentation et de promotion de l'intercommunalité au niveau national assurée par l'AdCF,  
 Considérant que le montant de l'adhésion,

Il vous sera demandé :

- d'autoriser l'adhésion de PROVENCE ALPES AGGLOMERATION à l'AdCF pour l'année 2017,
- d'autoriser Madame la Présidente à engager la somme correspondant aux frais de cotisation, soit 5 156,76 euros,
- de dire que le montant correspondant aux frais de cotisation sera inscrit au budget de l'exercice 2017.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

ACTE notifié à Monsieur le Préfet le : 24 FEV. 2017  
 reçu à la Communauté d'agglomération  
 Provence Alpes Agglomération et publié le 24 FEV. 2017  
 certifié exécutoire  
 la Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



24 02 2017  
 PREF DE

